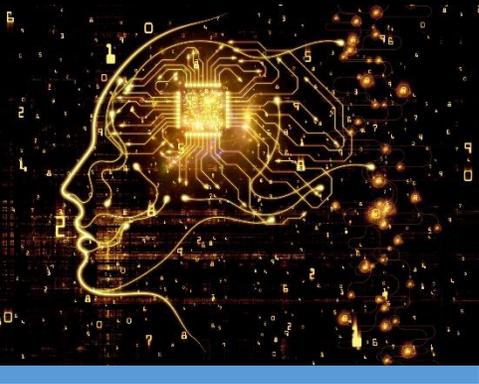


Dans l'oeil du prédateur

Comprendre les pirates pour mieux s'en défendre



Les lois de la nature

Tant qu'il y a des proies,
Il y a des prédateurs...
Leur ADN, leurs techniques
s'adaptent toujours au contexte !

Pour survivre, la proie doit
s'échapper à chaque fois,
le prédateur lui n'a besoin que
d'une attaque réussie pour se
nourrir !



Plus il y a de proies faciles,
plus les prédateurs se multiplient

La volonté primaire de l'attaquant

L'acquisition d'une supériorité par



La fiche memo du prédateur informationnel



Régime alimentaire : omnivore

Consomme de l'information et des matériels

Stratégies de prédation: multiples

Chasse passive, à l'affût, en solitaire ou en meute

Etapas de prédation: efficaces

Détection et acquisition d'information, l'approche puis l'attaque, la capture ou la subjugation puis la consommation

Principale force: l'adaptation

Intelligent, il évolue vite, pratique l'héritabilité (échange des savoirs)
Toujours gagnant grâce à la co-évolution (défenseurs et attaquants évoluent ensemble)

L'acquisition de l'information



Choisir sa cible.

L'observer sous tous les angles:

scan technique, analyse des documents, réseaux sociaux, comm.publique, habitudes, process, OSINT,....

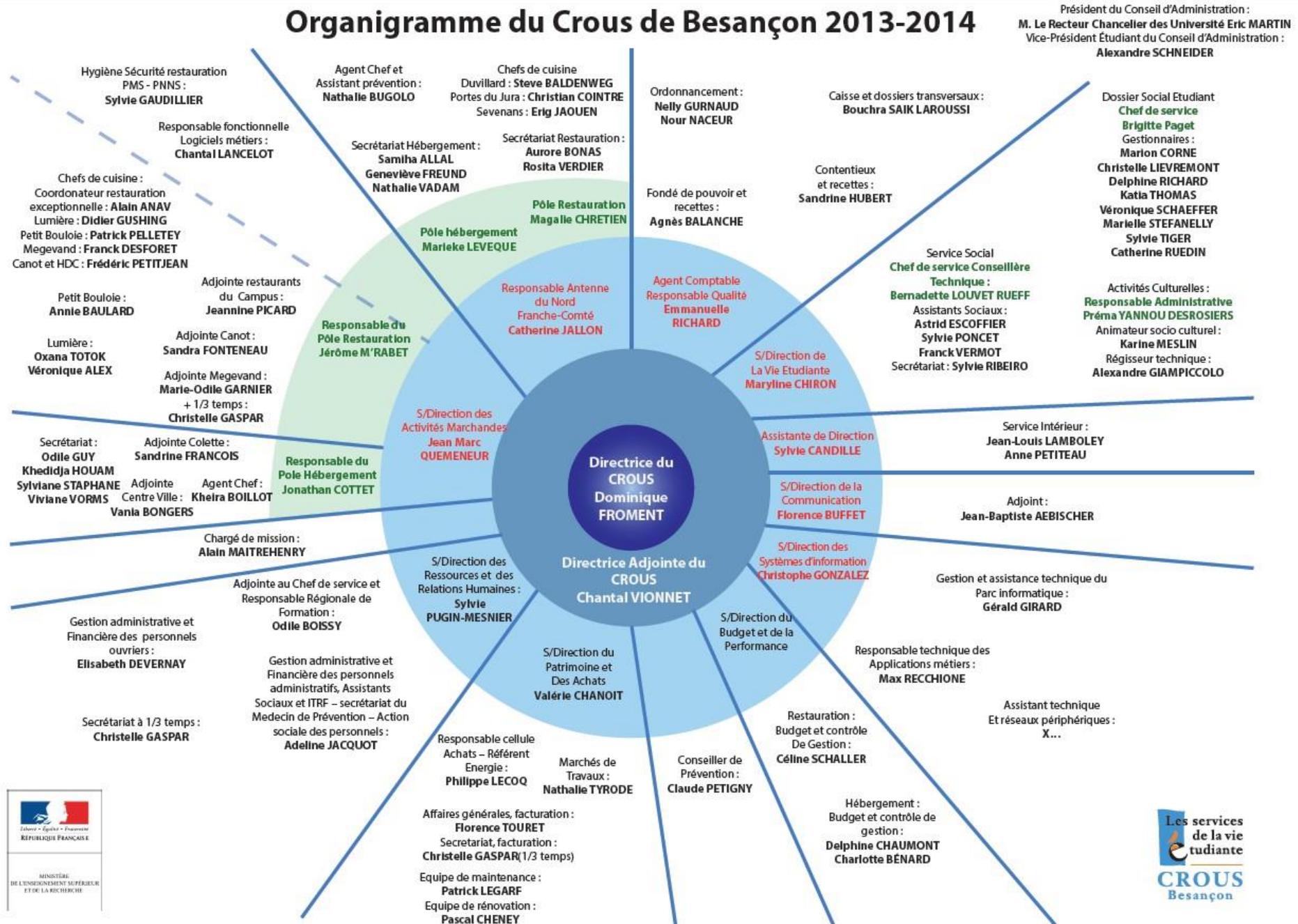


Agir en restant le plus discret possible

Moins d'efforts,
moins de risques,
moins d'échecs...

Exemple d'acquisition de supériorité par l'information

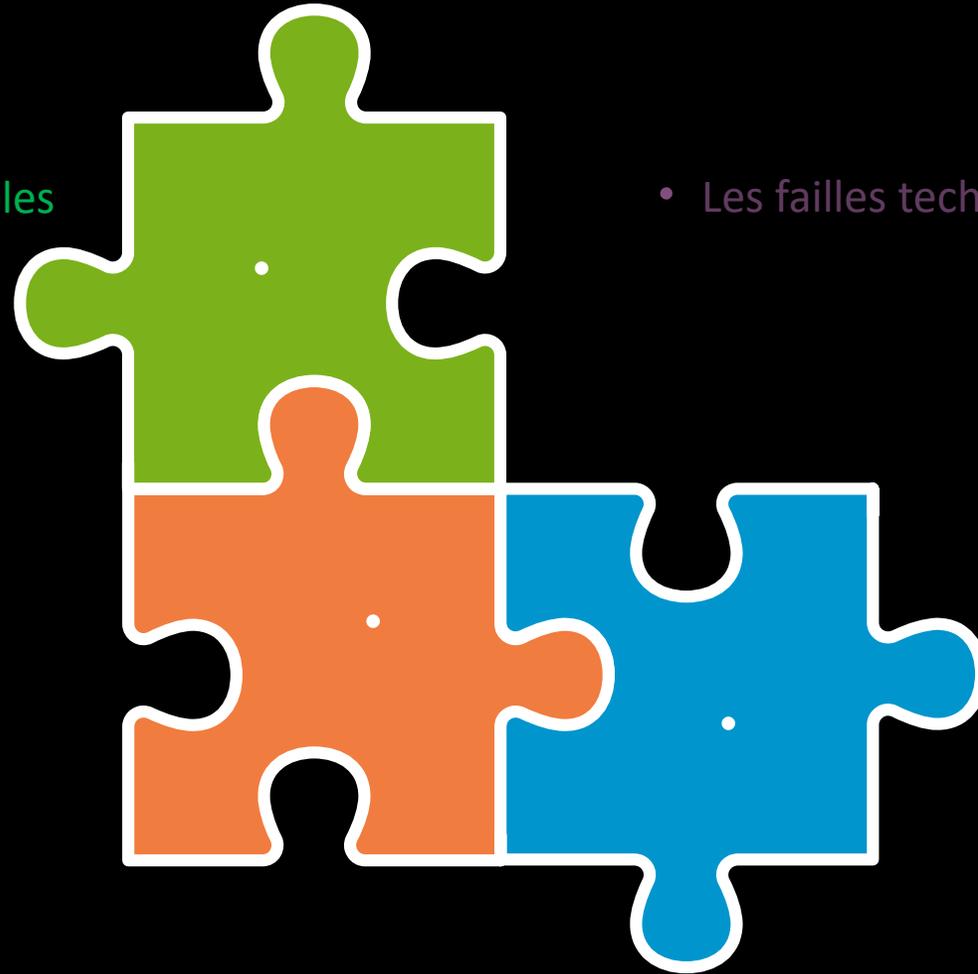
Organigramme du Crous de Besançon 2013-2014



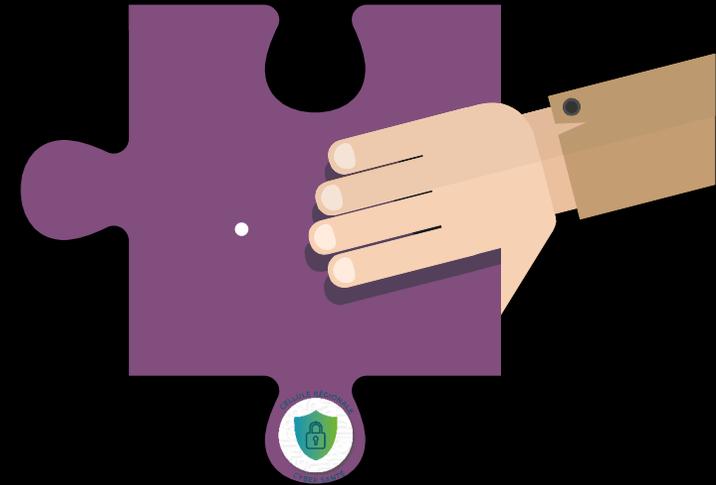
Les 4 axes d'attaque du prédateur

- Les failles organisationnelles

- Les failles physiques



- Les failles techniques



- Les failles humaines

90% des incidents de sécurité proviennent de l'humain, avec ou sans technique

La manipulation de nos décisions

Exploiter les failles vues avant, par exemple avec l'hameçonnage, les faux virements bancaires, les arnaques au président, la romance à la nigériane,...

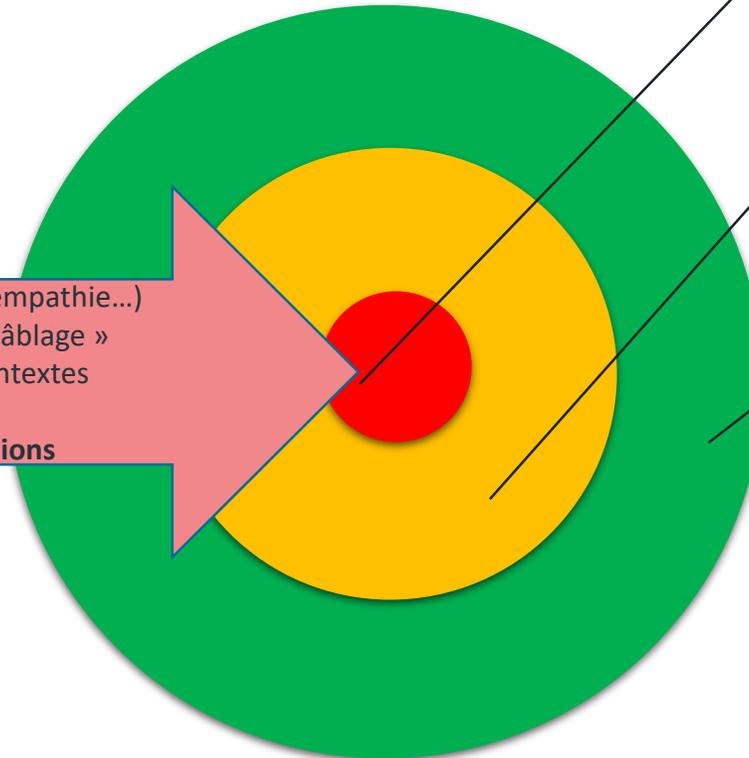
Méthodes des attaquants, appliquées ou non à l'aide d'outils techniques



Exploitation des sentiments (peur, égo, empathie...)
Exploitation des biais et « erreurs de câblage »
Exploitation des habitudes et des contextes

Un seul objectif, altérer nos décisions

Nous les humains



Cadre de référence & égo
(croyances, valeurs, peurs, histoire perso,...)

Empathie, bienveillance,
acceptation de la différence,
du droit à l'échec, erreur de
jugement, honnêteté,...

Relation purement pro,
coopération plus ou moins
efficace, obligation de
collaboration,...

Exemples d'exploitation de l'humain

Fraude aux Faux Ordres de Virement #FOVI



POLICE NATIONALE
NOTRE VOCATION, C'EST VOUS !

@PNationale / Police Nationale

AMELI - Remboursement

Votre Assurance Maladie (ez895qs+eds4596s@imp.outlook.co.il)

De : **Votre Assurance Maladie** (ez895qs+eds4596s@imp.outlook.co.il) Microsoft SmartScreen a classé ce message comme indésirable.



Cher(e) client(e)

Après les derniers calculs de votre assurance maladie, nous avons déterminé que vous êtes admissible à recevoir un remboursement d'un montant de 116.00 euro.

Nous vous invitons à consulter les démarches à suivre en [Cliquant-ki](#)

Cordialement,

Ameli.fr - assurance maladie ameli 2016 France



Google

ALERTE COMPTE EN DANGER

Une série de tentative de connexion a été effectuée avec votre nom d'utilisateur Gmail.

Veuillez examiner les détails de la tentative :
Adresse IP : 196.585.101.80
Position : Moscou, Russie

Suite à ce problème veuillez suivre le protocole de sécurité afin d'éviter la suppression définitive de votre compte dans un délai de 24h après lecture de ce message.

Veuillez confirmer vos informations via ce lien :
<https://account.google.com/ValidateOption?referrerc=message&hl=fr&service=mail>

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS**

CONVOCAZIONE EN JUSTICE
Pour les nécessités d'une enquête judiciaire
(Article 390-1 du Code de procédure pénale)

À votre attention,
À la demande de Madame, **Catherine DE BOLLE** commissaire générale de la police fédérale, élue au poste de directrice d'Europol " Brigade de protection des mineurs (BPM) " nous vous adressons cette convocation.

La **COPJ** ou **convocation** par officier de police judiciaire est prévue par l'article 390-1 du Code de Procédure Pénale. Elle vaut citation devant le Tribunal et est décidée par le Procureur de la République.

En application des dispositions de l'article 372 du code pénal énonce : " Tout attentat à la pudeur commis sans violences ni menaces sur la personne ou à l'aide de la personne d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe, âgé de moins de seize ans accomplis, sera puni de la réclusion.

L'article 227-23 du Code pénal dispose : « Le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 Euros d'amende.

Nous engageons à votre rencontre, des poursuites judiciaires peu après une saisie informatique de la Cyber-infiltration pour :

- Pédopornographie
- Pédophilie
- Exhibitionnisme
- Cyber pornographie
- Trafic sexuel

Pour votre information, la loi de mars 2007 aggrave les peines lorsque les propositions, les agressions sexuelles ou les viols ont pu être commis en recourant à internet et vous avez commis les infractions après avoir été ciblé sur internet (site d'annonce), puis pendant des échanges mails.
Les photos/vidéos dénudées de vous que vous envoyez aux mineurs ont été enregistrées par notre cyber gendarme et constituent les preuves de vos infractions.

Cette convocation présente un caractère obligatoire. Conformément à l'article 78 du code pénal, l'officier de police judiciaire peut contraindre à comparaître par la force publique, avec l'autorisation préalable du procureur de la République, les personnes qui n'ont pas répondu à une convocation à comparaître ou dont on peut craindre qu'elles ne répondent pas à une telle convocation.

Dans un souci de confidentialité nous vous adressons cet e-mail, vous êtes prié de vous faire entendre par mail en nous écrivant vos justifications pour qu'elles soient mises en examen et vérifiées afin d'évaluer les sanctions ; cela dans un délai strict de 72 heures. Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport à **Mme Myriam Quéméner**, procureur adjoint au tribunal de grande instance de Créteil et spécialiste de cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre rencontre, nous vous adresserons dans ce cas une lettre recommandée avec accusé de réception (arrestation immédiate) par la gendarmerie la plus proche de votre «Lieu de résidence » et vous serez fiché au registre national des délinquants sexuels. Dans ce cas, votre dossier sera également transmis aux associations de lutte contre la pédophilie et aux medias pour publication de personne fiché au **RNDS**.

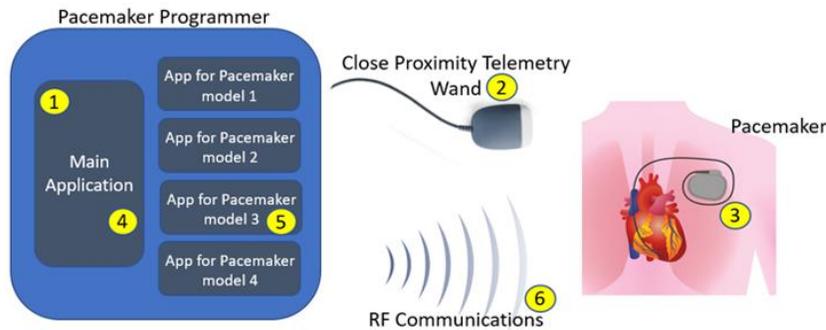
*En cas de non-respect de la procédure et du délai, la lettre de **convocation** vous sera envoyée par courrier postal. Cordialement,

Mme Catherine De Bolle, commissaire générale de la police fédérale, élue au poste de directrice d'Europol" la brigade de protection des mineurs (BPM)"

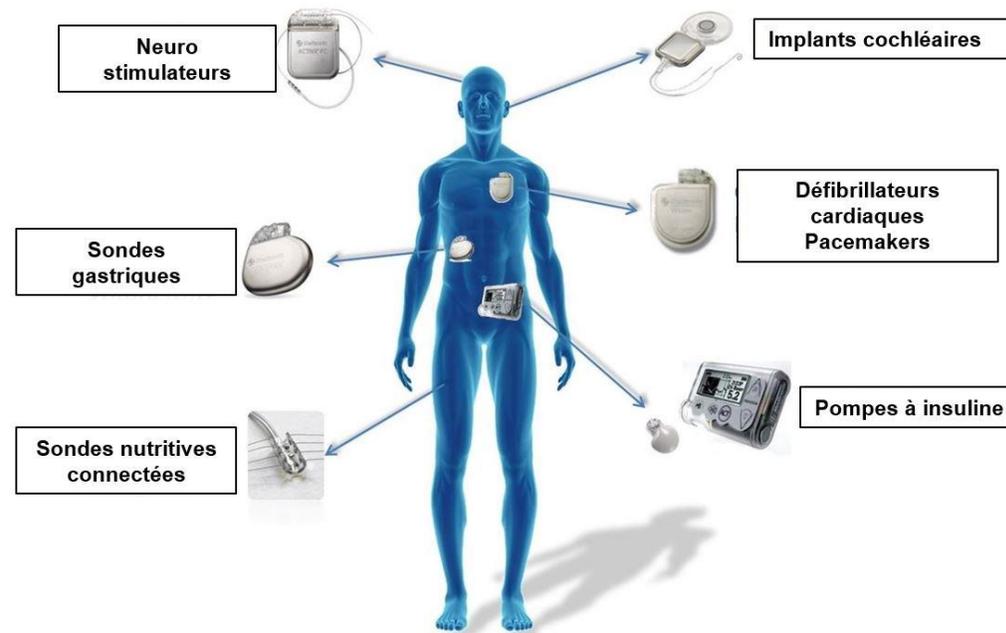
DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS
Adresse : RUE ROYALE 202 A , 1000 Bruxelles, Belgique
2441244
DETACHEMENT DU DEPARTEMENT DE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS (BPM)
36 RUE DU BASTION, 75017 PARIS



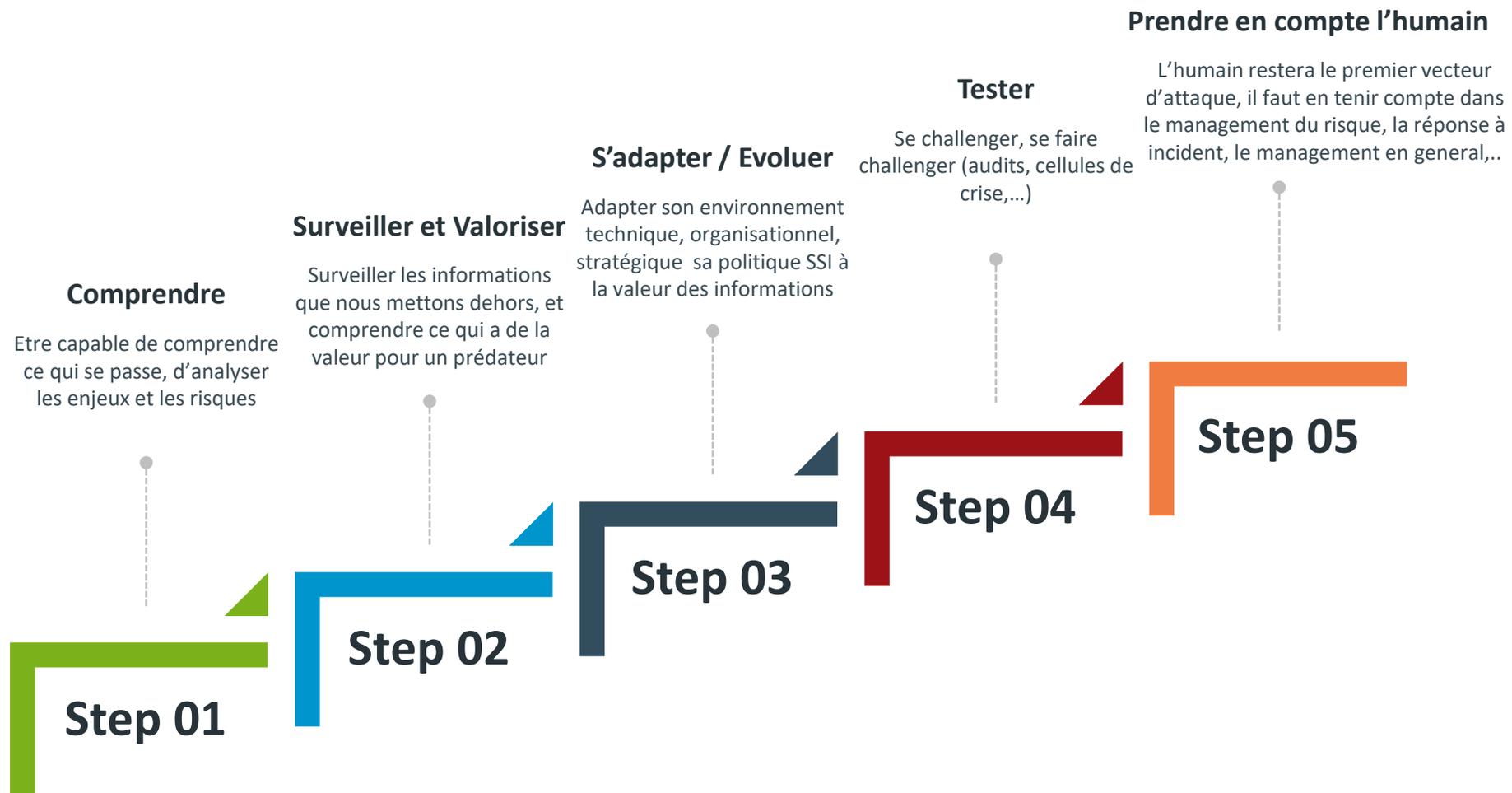
Quand on combine l'humain et l'information, l'attaque s'améliore, les risques augmentent



Implants médicaux divers connectés en mode sans contact



Les actions pour se défendre





On atterrit en douceur

Vous avez des questions ?

